

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAM
Caisse nationale de l'assurance maladie

Délégation de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie

NOR : SSAX1830627X

Direction générale.

Secrétariat général.

Le directeur général, M. Nicolas REVEL, délègue et abroge sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION GÉNÉRALE (DIR)

CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (CABDIR)

Mme Delphine ROUILLEAULT

Décision du 3 septembre 2018

Délégation de signature est accordée à Mme Delphine ROUILLEAULT, directrice de cabinet du directeur général, DG, pour signer :

- la correspondance courante du cabinet du directeur général ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le cabinet du directeur général.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

DIRECTION DE LA GESTION DES MOYENS ET DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL (DGMET)

DÉPARTEMENT DES ACHATS (DDA)

M. Joseph SURANITI

Décision du 1^{er} juin 2018

La délégation de signature accordée à M. Joseph SURANITI par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Joseph SURANITI, responsable du département des achats, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département, à l'exclusion de tout document, portant décision de principe ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € HT imputables sur le BEP, dans la limite des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour tous les achats du secrétariat général ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversements, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie, de l'UNCAM, et sur les autres fonds nationaux ainsi que sur le Fonds des actions conventionnelles (FAC).

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DÉPARTEMENT DES ACHATS (DDA)

Mme Isabelle KOCH

Décision du 31 mai 2018

La délégation de signature accordée à Mme Isabelle KOCH par décision du 1^{er} juin 2015 est abrogée au 31 mai 2018 au soir.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Nicolas REVEL, directeur général.